04-2021-17

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Session ordinaire
Du
1er Avril 2021

Date de convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers:
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Jeudi 1er Avril 2021 à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni à huis clos, à la Salle des Fêtes communale en raison des mesures de confinement à respecter, sur la convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Hélène LACROIX, Géraldine ROUX, Bernard PICCOTTI, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Jacques VOLLE, Martine BOULON, Didier VENTUROLI, Éric PAQUERIAUD (arrivé à 18h50), Sébastien LANONE, Sébastien WALTERSKI, Aurélie ANTHERION, Rachel KLEIN, Christine PASTURAL, Thierry SEILER, Alain GAS, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Sandra TISSERAND

Absent (s) excusé (s) :
Betty ESTEOULE a donné procuration Aurélie ANTHERION
Sandrine MEJEAN a donné procuration à Bernard PICCOTTI
Pierre FUZIER a donné procuration à Nadine CHAIX-IMBERTECHE,
Manon REYNE a donné procuration à Géraldine ROUX
Franck VALETTE a donné procuration à Martine VABRES

Absent n'ayant pas donné de procuration : aucun

Alain GAS a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021

Rapporteur Sylvie ANDRE-COSTE

La taxe d'habitation a figuré sur le récapitulatif des taux d'imposition pour la dernière fois en 2020, uniquement à visée d'information.
En 2021, Le taux de taxe foncière (TF) sera l'addition du taux communal 17.89 % et du taux départemental 18.78 %, soit un taux de 36.76 %, sans aucune augmentation pour les administrés de la commune.
Le coefficient correcteur de la ville est inférieur à 1 (0.73), cela signifie que la commune est dans une situation de surcompensation.

Type de taxe	Bases d'imposition effectives 2020	Taux en % appliqués en 2020	Produit en 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux en % appliqués en 2021	Produit attendu en 2021
Taxe d'habitation	5 022 787	9.15	459 585 €			
Taxe foncière (bâti)	6 857 401	17.98	1 232 961 €	6 857 401	36.76	2 520 781 €
Taxe foncière (non bâti)	31 095	77.48	24 092 €	31 095	77.48	24 092 €
				Avant Coefficient Correcteur provisoire sur TH (0.703)		2 544 873 €
TOTAL Taxes Locales			1 716 638 €	Après Coefficient Correcteur provisoire sur TH (0.703)		1 796 201 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ou représentés, décide de :

➢ **Fixer** les taux d'imposition des deux taxes locales pour l'année 2021 dans les conditions suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,48 %

Le produit prévisionnel attendu pour l'année 2021 s'élèverait donc à : **1 796 201 €**

La Voulte sur Rhône, le 02 avril 2021

Le Maire,

Bernard BROTTES

Rendu exécutoire par sa transmission en Préfecture 07 le 07 avril 2021
N° d'Identifiant: 007-210703492-20210401-04_2021_17-DE